



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9803^c séance

Vendredi 6 décembre 2024, à 10 h 20

New York

Provisoire

Présidents : M. Wood/M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Algérie	M. Gaouaoui
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M ^{me} Mendez Gruezo
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Dharmadhikari
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Mikanagi
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. George
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Quarante et unième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2024/844)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2732 (2024) (S/2024/857)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Quarante et unième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2024/844)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2732 (2024) (S/2024/857)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Iraq et du Koweït à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Mohamed Al Hassan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, et M^{me} Hanaa Edwar, Présidente de l'Association iraquienne Al-Amal.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/844, qui contient le quarante et unième rapport **établi par le** Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, et sur le document S/2024/857, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2732 (2024).

Je donne à présent la parole à M. Al Hassan.

M. Al Hassan (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui mon premier exposé au Conseil de sécurité depuis que j'ai pris mes fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Je tiens à adresser mes remerciements et ma reconnaissance à tous les membres du Conseil, ainsi qu'au Secrétaire général et aux Gouvernements iraquien et koweïtien, pour la confiance qu'ils m'ont témoignée et dont j'espère être digne.

Je commencerai par dire, comme tout le monde l'a déjà entendu à maintes reprises, que l'Iraq d'aujourd'hui n'est pas le même que celui d'il y a 20 ans, ni même que celui d'il y a cinq ans. En dépit des nombreux obstacles

auxquels il se heurte, l'Iraq est aujourd'hui plus sûr, plus stable et plus ouvert. Je ne doute pas que le pays, qui est profondément ancré dans l'histoire et représente le berceau de la civilisation humaine, soit capable de surmonter les crises et de relever les défis qui émaillent son parcours vers un avenir plus sûr, plus radieux et plus prometteur.

Depuis le dernier exposé fait au Conseil (voir S/PV.9628), en mai, par ma collègue, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, que je tiens à féliciter pour tous les efforts sincères qu'elle a déployés pour aider l'Iraq, un certain nombre d'évolutions positives se sont produites, dont certaines auxquelles j'ai eu l'occasion d'assister moi-même, et dont les plus importantes sont les suivantes.

Le bon déroulement du recensement national du 20 novembre est l'une des réalisations récentes les plus remarquables en Iraq, que j'ai eu l'occasion de suivre en personne, en compagnie du Premier Ministre, M. Mohammed Shia' Al Sudani. Il s'agissait du premier recensement national complet à inclure la Région du Kurdistan depuis 1987. Les résultats préliminaires indiquent que la population iraquienne a presque doublé en un peu plus de trois décennies, à plus de 45 millions d'habitants. Les dirigeants irakiens seront désormais en mesure de planifier leurs activités sur la base de faits et de chiffres fiables.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'élection d'un nouveau Président de la Chambre des députés iraquienne, le 31 octobre, constitue une autre avancée majeure, après une année de vacance et plusieurs tentatives infructueuses, pour favoriser le dialogue parlementaire sur la législation qui s'imposait d'urgence pour répondre aux besoins et aux aspirations du peuple iraquien. Le Premier Ministre Al Sudani a à cœur d'améliorer les services et continue à investir massivement dans de grands projets d'infrastructure à travers le pays, notamment avec la construction et le développement de routes, de ponts, d'écoles et de réseaux de transport, dans le but d'améliorer les services, de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie du peuple iraquien.

Dans une région en feu, le Gouvernement iraquien s'est montré très déterminé à tenir le pays à l'écart des conflits régionaux qui s'étendent, tout en s'affirmant comme une voix forte en faveur de la paix et de la stabilité dans la région. Le Premier Ministre Al Sudani n'a de cesse d'appeler à mettre fin aux tensions régionales, en insistant sur la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Au-delà des conflits actuels, le Gouvernement iraquien s'efforce également de positionner le pays comme un axe vital pour les transports, l'énergie

et le commerce, en tirant parti des partenariats régionaux. Ces initiatives témoignent des efforts que fait l'Iraq pour favoriser la prospérité et l'intégration régionales.

Des progrès ont également été accomplis dans la Région du Kurdistan d'Iraq. Après deux années de négociations et de retards prolongés, des élections au Parlement ont eu lieu dans la Région du Kurdistan d'Iraq, rétablissant ainsi la légitimité de ses institutions. Le 20 octobre, j'ai pu juger par moi-même de la bonne organisation et du bon déroulement des opérations de vote dans certains des quelque 7 000 bureaux de vote d'Erbil et de Dahouk. Avec plus de 2 millions de votants, le taux de participation a atteint 72 %, soit une augmentation de 12 % par rapport aux élections précédentes. L'assistance électorale fournie par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a été largement saluée par les autorités régionales et fédérales, y compris la Haute Commission électorale indépendante, et a contribué à instaurer la confiance et à renforcer les capacités techniques de l'Iraq en matière d'élections, ce dont l'Organisation des Nations Unies peut être très fière. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'Iraq, l'ONU et le personnel électoral de la MANUI pour leurs efforts dévoués.

Il importe également de noter que les femmes ont réussi à remporter 31 des 100 sièges du Parlement, ce qui dépasse le quota minimum de 30 %. Alors que les partis politiques sont en pleines négociations concernant la formation du nouveau Gouvernement régional du Kurdistan, il leur incombe de permettre aux femmes d'accéder à des fonctions politiques et d'avoir voix au chapitre. Par ailleurs, la visite du Premier Ministre Al Sudani à Erbil après les élections a été une mesure importante sur la voie de la promotion d'un dialogue conjoint pour aborder les nombreuses questions importantes en suspens entre les deux parties.

Il s'agit là de faits encourageants, mais ils sont assombrés par la menace que représente la corruption persistante et systémique, en dépit des efforts déployés par le Gouvernement pour y remédier. Bien que la corruption soit fréquemment au cœur du débat public en Iraq et que les dirigeants y consacrent de vastes efforts, ce problème continue de peser sur la vie socioéconomique du pays. Le pays a besoin de réformes et de changements globaux qui renforceront la responsabilité effective, promouvoir la compétence, amélioreront la transparence et consolideront les systèmes de gouvernance. Je suis convaincu que le Gouvernement prend des mesures prometteuses en ce sens.

S'il est primordial de renforcer les institutions de l'État pour lutter contre la corruption, il est d'autant plus important de les renforcer pour promouvoir et défendre

les droits humains dans un pays qui se détache de son sombre passé. Pour cela, il faut des institutions fortes qui protègent les libertés et les droits fondamentaux de la population. Compte tenu du rôle clef de la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme, l'institution nationale des droits de l'homme prévue par la Constitution, il est regrettable que la nomination d'un nouveau conseil de commissaires se fasse toujours attendre. La coopération constructive de l'Iraq avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale en août a été un pas dans la bonne direction. Il importe maintenant que l'Iraq mette en œuvre les recommandations du Comité, étape déterminante pour renforcer la protection de la riche diversité du pays. Je suis très confiant, et je crois fermement dans la capacité de l'Iraq à y parvenir.

Une question qui a fortement animé le débat public et suscité l'attention de la communauté internationale concerne les modifications proposées de la loi iraquienne relative à la situation personnelle, initiative clef qui pourrait être lourde de conséquences pour les femmes et les enfants. Nous sommes largement intervenus auprès des parties prenantes iraquiennes, en insistant sur la nécessité d'un dialogue constructif et inclusif sur cette question. Nous avons également insisté sur le fait que toute réforme de la loi relative à la situation personnelle devait être conforme aux obligations et engagements internationaux de l'Iraq en matière de droits humains. J'ai là aussi confiance dans la capacité de l'Iraq à garantir cela.

Dans un pays qui cherche à se remettre des conflits internes et du terrorisme, la question de la justice et de l'application du principe de responsabilité est fondamentale et cruciale. Des modifications de la loi d'amnistie générale sont actuellement débattues à la Chambre des députés iraquienne. Les dispositions relatives à l'amnistie peuvent servir à promouvoir la réconciliation et à redresser les griefs des personnes injustement emprisonnées. Pour dire les choses clairement, les personnes responsables d'atrocités doivent être traduites en justice. Dans le même temps, la justice doit être rendue de manière équitable et proportionnée.

Malheureusement, les conséquences des actions de Daech en Iraq sont toujours visibles dans les camps qui accueillent des milliers de personnes déplacées, en majorité des Yézidis. J'ai vu de mes propres yeux les conditions de vie difficiles qu'elles continuent d'endurer. Cette situation est inacceptable, et l'Iraq peut faire mieux. L'Iraq est capable de mieux traiter ses citoyens et de leur offrir un meilleur environnement. Je suis certain que l'Iraq pourra offrir de meilleures conditions de vie,

surtout aux victimes. Mon cœur et ma solidarité vont aux Yézidis et à tous ceux qui sont déplacés depuis des années. Ils méritent mieux. La décision du Premier Ministre de créer un haut comité national, en consultation avec l'ONU, pour s'attaquer au problème des déplacements est un pas dans la bonne direction. Cependant, ce n'est pas suffisant. L'État doit prendre des mesures concrètes et investir dans la création des conditions nécessaires au retour des personnes déplacées, Yézidis et autres. Quatre ans après sa signature, l'Accord de Sinjar n'est toujours pas pleinement mis en œuvre. Comme nous l'avons déjà dit, une administration unifiée à Sinjar et des structures de sécurité stables sont le seul moyen de créer des conditions propices au retour des réfugiés.

N'oublions pas les citoyens iraqiens qui se trouvent encore dans le camp de Hol, dans le nord-est de la Syrie. L'Iraq est l'un des rares pays à déployer des efforts remarquables pour rapatrier ses citoyens. J'ai pu constater par moi-même le soutien que le Gouvernement iraquien, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires apportent aux milliers de personnes qui retournent dans un Iraq sûr après une longue période de déplacement et de souffrance. Il faut cependant faire davantage pour accélérer le retour des personnes qui vivent dans les conditions infernales dans le camp de Hol. Le Gouvernement iraquien et ses institutions ont renouvelé leur engagement à rapatrier les citoyens iraqiens du camp de Hol et d'autres camps situés dans le nord-est de la Syrie, si possible avant la fin de 2025. Cela dit, tout autre pays ayant des ressortissants à Hol a la même obligation et doit reprendre ses citoyens.

(l'orateur reprend en arabe)

Depuis que j'ai pris mes fonctions, mes collègues et moi-même travaillons activement à l'instauration d'un climat de confiance et au renforcement des relations bilatérales entre l'Iraq et l'État du Koweït. C'est pourquoi nous avons fortement encouragé la poursuite des négociations et des échanges sur la démarcation de la frontière maritime entre les deux pays frères et voisins. Nous avons également exprimé la volonté de la MANUI et celle de tous les Membres de l'ONU de prêter nos bons offices, si les deux parties choisissent d'avoir recours à cette assistance.

S'agissant de la question des ressortissants koweïtiens et de pays tiers portés disparus, la MANUI a continué de participer en tant qu'observatrice aux travaux de la Commission tripartite présidée par le Comité international de la Croix-Rouge. Après plus de trois décennies, je peux affirmer avec certitude que nous devons intensifier nos efforts sincères pour identifier et fouiller les sites

d'inhumation potentiels, conformément aux mécanismes convenus. Il s'agit d'une demande essentielle des familles des personnes portées disparues, car elles attendent depuis si longtemps pour connaître le sort de leurs proches ; une question d'une importance capitale pour les dirigeants, le Gouvernement et le peuple koweïtiens. Nous espérons que les personnes concernées feront des efforts réels et tangibles pour s'occuper de ce dossier. De plus, nous demandons que des mesures soient prises rapidement pour rechercher et répertorier les biens koweïtiens disparus et assurer leur restitution, notamment les archives nationales. Nous devons clore ce dossier afin de permettre aux deux pays et aux peuples voisins de reprendre leurs relations à tous les niveaux. À cet égard, il convient de mentionner l'arrêt que la Cour fédérale iraquienne a rendu en 2023, qui n'était pas du tout approprié et qui a causé un préjudice considérable aux relations entre l'Iraq et le Koweït. Par conséquent, je tiens à souligner que nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités compétentes et responsables en Iraq pour rétablir la confiance entre les deux pays. Nous espérons que les personnes concernées en Iraq pourront changer de cap dès que possible et d'une manière qui serve au mieux les intérêts des deux pays.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais, pour finir, dire quelques mots sur le plan de transition et de liquidation de la MANUI, prévu par la résolution 2732 (2024). Tandis que la MANUI continue d'assurer l'exécution de son mandat, nous travaillons en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien, l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège de l'ONU afin d'arrêter la version définitive du plan qui sera soumis au Conseil d'ici le 31 décembre. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission prend également des mesures pour permettre le transfert des tâches pertinentes au futur Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Iraq.

Je saisis la présente occasion pour rappeler au Conseil l'importance d'allouer à la MANUI l'intégralité de son budget pour 2025, élément indispensable pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat et mener à bien son processus de transition et de retrait le plus harmonieusement possible et selon le calendrier défini dans la résolution 2732 (2024). Que l'on veuille bien m'excuser de parler longuement.

(l'orateur reprend en arabe)

Pour terminer, je suis convaincu que les dirigeants iraqiens sont parfaitement conscients des problèmes avec lesquels leur pays est aux prises et des mesures qu'ils

doivent prendre pour préserver ce pays millénaire, qui occupe une place centrale au Moyen-Orient. Cela permettrait d'ouvrir une nouvelle phase axée sur l'avenir en vue de restaurer le rôle positif et central que l'Iraq, l'un des États fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, joue dans la région et le monde.

À cet égard, je voudrais exposer les principes qui ont résulté de ma rencontre avec le grand ayatollah Ali Al-Sistani à Najaf le 4 novembre : premièrement, garantir la compétence et l'intégrité de ceux qui assument des fonctions publiques en Iraq ; deuxièmement, maintenir des relations de bon voisinage et prévenir l'ingérence étrangère ; troisièmement, respecter l'état de droit ; quatrièmement, soumettre les armes au seul contrôle de l'État ; et cinquièmement, lutter contre la corruption à tous les niveaux. Ces principes ont été largement salués par les acteurs politiques en Iraq, car ils représentent une feuille de route pour le pays. Alors que nous nous dirigeons vers la transition de la Mission, nous rappelons que la MANUI et l'ONU sont prêtes à aider les efforts que mène l'Iraq pour construire un nouvel Iraq, sûr et prospère. Je tiens également à exprimer mon réel plaisir à travailler avec l'actuel Gouvernement iraquien et le Premier Ministre Mohammed Shia' Al Sudani pendant le temps qu'il reste au déploiement de la Mission, qui a vu ses employés sacrifier leur vie pour aider l'Iraq.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Al Hassan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Edwar.

M^{me} Edwar (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir pour moi de participer à cet important forum international en tant que représentante de la société civile iraquienne.

Le 21 novembre, le Gouvernement iraquien a achevé son premier recensement national en plus de 25 ans. Ses premières conclusions indiquent que la population iraquienne compte aujourd'hui 45 millions de personnes, dont la moitié sont des femmes et un tiers des enfants. La taille moyenne d'un ménage est de 5,3 personnes, tandis que 60,2 % de la population est âgée de 15 à 64 ans, c'est-à-dire en âge de travailler. Le Premier Ministre a déclaré que les résultats révèlent que l'Iraq est entré dans une phase de poussée démographique, le pourcentage de la population en âge de travailler ayant atteint 60 %. Cette manne démographique sera-t-elle une occasion en or pour l'avenir de l'Iraq ? Ou s'agira-t-il d'une occasion manquée en raison du système de quotas, de l'absence de planification stratégique, de la mauvaise gestion, de la dépendance de l'économie du pays vis-à-vis des revenus pétroliers,

et des réseaux de corruption qui se sont enracinés dans les institutions de l'État et ont entraîné la détérioration des services publics, sans compter la présence d'acteurs armés non étatiques, la non-application du principe de responsabilité et l'absence de contrôle, et ce en toute impunité ? La souveraineté du pays a également été mise à mal par des interventions étrangères, toujours en cours, dans le domaine militaire et de la sécurité, par des taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes, ainsi que par les graves menaces que représentent les changements climatiques, la rareté de l'eau et la pollution de l'environnement. Tous ces facteurs jouent un rôle dans la fragilité du système et du processus politique. De plus, la méfiance de la population à l'égard de la classe dirigeante et des institutions publiques s'est également accentuée.

Face à ces conditions de crise dans un pays riche en ressources, les femmes iraqiennes sont confrontées à des défis sociaux et législatifs inquiétants, en raison de l'augmentation significative des crimes violents, des violences sexuelles et de la traite des êtres humains, ainsi que de la propagation des discours de haine, de la marginalisation et de la discrimination, de l'augmentation de la pauvreté et de la mendicité, de l'extrême faiblesse du système de protection sociale et de l'absence de mécanismes de protection et de services psychologiques, sanitaires et juridiques pour les femmes rescapées et les familles vulnérables. En outre, le taux de participation des femmes iraqiennes âgées de 15 ans et plus à la vie active est faible, puisqu'il n'est que de 10,6 %. Plus précisément, aujourd'hui, moins d'un million de femmes travaillent, la majorité d'entre elles dans le secteur public, en particulier dans les secteurs de l'éducation et des services.

L'année dernière, nous avons fait face à une campagne systématique du Gouvernement visant à interdire le terme « genre » dans les institutions et les documents de l'État, ce qui a conduit au changement de nom du mécanisme responsable des femmes, qui est devenu l'Office national des affaires féminines. L'utilisation de ce terme a également été interdite par des chercheurs et des organisations de la société civile sous prétexte qu'il est en contradiction avec les valeurs religieuses et sociales de notre pays. La campagne s'est également accompagnée d'efforts visant à réduire les activités des organisations de la société civile, à restreindre leurs libertés d'expression et de réunion, à remettre en question leurs activités et à les accuser, ainsi que leurs affiliés, de faire acte de trahison, de travailler pour des partis étrangers et de promouvoir la décadence morale et sociale. Ces efforts ont été largement diffusés sur les médias sociaux et dans d'autres médias.

Il y a trois mois, une proposition de modification de la loi sur le statut personnel – loi 188 de 1959 – a été soudainement inscrite à l'ordre du jour de la Chambre des députés, sur la base des dispositions de la loi islamique de la charia. La loi 188 est l'une des lois les plus importantes qui ont contribué à la stabilité de la diversité religieuse, confessionnelle et nationale de la société iraquienne. Elle garantit les droits personnels et religieux ainsi que les droits des femmes et des enfants. Elle garantit également le libre choix de la doctrine sur laquelle tout mariage est contracté par accord entre deux parties. Elle s'aligne également sur les conventions internationales en matière de droits humains auxquelles l'Iraq est partie. Les amendements proposés saperaient tous ces fondements, en les remplaçant par des codes doctrinaux au contenu inconnu et en ouvrant la porte à différentes interprétations jurisprudentielles de l'époque préétatique. Ils contrediraient les principes des droits humains, en particulier les droits des femmes et des enfants, puisqu'ils abolissent les droits des femmes au divorce, à la pension alimentaire, à la garde des enfants et à l'héritage. Ils légaliseraient le mariage des enfants et le mariage en dehors des tribunaux civils, ce qui est en contradiction avec les obligations internationales de l'Iraq conformément à sa Constitution. Ces amendements seraient également en contradiction avec les principes de la Constitution iraquienne qui affirme l'égalité des citoyens devant la loi, la préservation de la dignité des femmes et des enfants et la protection de la famille et de la société contre la fragmentation. Ils menaceraient également la compétence des tribunaux en tant qu'autorité ultime, sans parler des violations constitutionnelles que représente le vote de codes jurisprudentiels qui ne sauraient devenir des lois en vigueur avant que leur contenu ne soit identifié ou discuté par la Chambre des députés. Cela créerait un dangereux précédent qui s'écarterait des contextes législatifs connus.

Les experts de l'ONU ont exprimé leur vive inquiétude concernant les amendements proposés à la loi sur le statut personnel, car ils représentent un grave recul dans plusieurs domaines essentiels qui auraient des répercussions négatives sur les femmes et les enfants, notamment en ce qui concerne le mariage, le divorce et la garde des enfants. S'ils étaient adoptés, ces amendements exacerbent probablement les diverses formes de violence à l'égard des femmes et des filles irakiennes. Les experts ont prévenu que, s'ils étaient adoptés, ces amendements auraient un impact négatif qui se répercuterait dans toute la société iraquienne et compromettrait l'engagement de l'Iraq en faveur de l'égalité de traitement des femmes et des filles et de la protection des droits de l'enfant.

Au nom de mes collègues de la Coalition 188 qui défendent la version actuelle de la loi relative à la situation personnelle, je voudrais, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, transmettre nos demandes aux autorités compétentes en Iraq.

Premièrement, nous leur demandons de retirer immédiatement la modification proposée et de ne pas la mettre aux voix, notamment parce qu'elle fait partie d'un accord politique dont le but est de faire passer un ensemble de lois controversées, telles que la loi d'amnistie générale. Cela se traduira par la libération de prisonniers accusés de terrorisme et de corruption, en échange de l'incarcération de femmes dans des prisons pour hommes, où elles seront réduites à l'état d'esclave.

Deuxièmement, nous voulons souligner que défendre la loi en vigueur signifie défendre la Constitution permanente de l'Iraq, l'État civil et l'égalité des citoyens, contre la fragmentation, les comportements rétrogrades et l'isolement sectaire qui affaiblissent notre pays et notre société depuis deux décennies.

Troisièmement, nous leur demandons de mener des discussions sérieuses et approfondies aux niveaux national, officiel et local afin de faire le point sur les aspects de la loi actuelle qui posent problème, conformément à la Constitution iraquienne. Cela permettrait d'aboutir à des modifications susceptibles d'être mises en œuvre et de renforcer la sécurité intérieure et la diversité du tissu social.

Quatrièmement, nous condamnons l'action qui est menée pour réduire au silence, sous des prétextes illégaux, les personnes qui s'opposent aux modifications proposées. Par ailleurs, nous réaffirmons qu'il importe de respecter la liberté d'expression et d'opinion dans tous les médias, ainsi que la liberté d'association et de réunion pacifique, comme le prévoit la Constitution. Nous prions les services chargés de l'application des lois et les autorités judiciaires de prendre les mesures nécessaires pour demander des comptes aux institutions et individus qui lancent de fausses accusations, menacent les militants opposés aux modifications et salissent leur réputation.

Cinquièmement, nous demandons la promulgation de lois contre la violence domestique et en faveur de la protection de l'enfance, ainsi que la modification du Code pénal. Il est urgent de le faire pour améliorer la législation nationale.

Sixièmement, le Gouvernement doit s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits humains, de consolidation de la paix et de développement

durable en mettant en œuvre des politiques et des plans et programmes nationaux, et en renforçant ainsi l'efficacité des partenariats avec les organisations de la société civile.

Pour terminer, les Iraquiennes ne laisseront pas ce qui a été construit par les générations précédentes être détruit. Nous ne reviendrons pas en arrière. Nous continuerons à lutter, hommes et femmes confondus, pour obtenir le changement auquel nous aspirons toutes et tous, à savoir l'édification d'un État qui prône la diversité et la justice sociale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Edwar de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et mon pays, le Mozambique, et du Guyana. Nous remercions M^{me} Hanaa Edwar, Présidente de l'association iraquienne Al-Amal, de son exposé instructif. Nous saluons la participation du Représentant permanent du Koweït et du Représentant permanent adjoint de l'Iraq à la présente séance. Nous souhaitons également une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Mohamed Al Hassan, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), et le remercions vivement de l'exposé complet et éclairant qu'il a présenté au Conseil de sécurité. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana tiennent à lui exprimer leur soutien indéfectible. Nous saluons ses excellentes qualités de dirigeant, ainsi que les efforts inlassables du personnel des Nations Unies en Iraq.

Nous félicitons le Gouvernement iraquien, dirigé par le Premier Ministre Mohammed Shia' Al Sudani, des efforts soutenus qu'il fait pour résoudre les plus urgents des problèmes que connaît le pays. L'adoption de la loi relative au budget fédéral de 2024, la tenue des élections au Parlement dans la Région du Kurdistan, l'élection du Président du Parlement iraquien et les efforts faits par le Gouvernement du point de vue de la réforme économique et de la fourniture de services publics sont louables. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana exhortent toutes les parties prenantes à continuer de travailler ensemble dans l'intérêt du peuple iraquien. Le taux élevé de participation aux élections témoigne de la confiance croissante de la population dans les institutions démocratiques. Pour rester sur cette lancée, toutes les parties doivent donner la priorité

à la mise en place d'un système de gouvernance inclusif et efficace, conformément aux lois nationales iraquiennes.

Le sort des près d'un million de personnes déplacées en Iraq reste une question humanitaire cruciale. Les efforts qui sont faits par le Haut Comité national et via la collaboration du Gouvernement avec l'ONU, la mise en œuvre de mesures efficaces telles que l'accès à la documentation, les fermetures et le développement d'une politique de réintégration et d'aide humanitaire pour assurer le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées sont à saluer. Il s'agit là de mesures indispensables à la stabilité nationale. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana félicitent l'Iraq d'avoir pris l'initiative de rapatrier ses citoyens du camp de Hol en Syrie, ce qui contribuera à soulager les souffrances humaines et à remédier à la crise actuelle.

Malgré les progrès enregistrés jusqu'à présent en Iraq, les trois membres africains du Conseil et le Guyana demeurent préoccupés par les problèmes de sécurité que continue de connaître le pays et qui sont exacerbés par les tensions régionales, en particulier à Gaza, au Liban et en Syrie. Dans le contexte de la dynamique complexe au Moyen-Orient, nous considérons que la souveraineté de l'Iraq doit être respectée. La sûreté et la sécurité du peuple iraquien ne doivent pas être mises en péril par les activités d'acteurs étrangers. Nous exhortons donc tous les acteurs à faire preuve de la plus grande retenue, à œuvrer en faveur de la désescalade et à mener une action diplomatique afin d'éviter que la région ne soit davantage déstabilisée. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont fermement convaincus qu'un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza, ainsi que le plein respect du cessez-le-feu au Liban, sont indispensables pour parvenir à une paix durable dans l'ensemble de la région.

Dans le même temps, le passage de la Coalition mondiale contre Daech à des partenariats de sécurité bilatéraux est un signe encourageant qui montre que l'Iraq a de plus en plus de capacités et d'autonomie en matière de lutte antiterroriste et de défense de la sécurité nationale et régionale. Selon nous, cette transition doit être soigneusement gérée, bénéficier d'un appui adéquat et respecter le cadre constitutionnel de l'Iraq afin de préserver les acquis obtenus jusqu'à présent.

Il est clair que l'Iraq est aux prises avec des problèmes de taille, parmi lesquels les changements climatiques et le manque d'eau, qui portent préjudice à la population et à l'économie. Nous saluons les efforts que fait le Gouvernement iraquien pour lutter contre la

désertification, mettre en œuvre des politiques durables en matière d'eau et d'irrigation, et accroître les espaces verts. Pour remédier à ces problèmes, des efforts doivent être faits aux niveaux régional et international pour soutenir l'adaptation de l'Iraq aux changements climatiques et les initiatives en matière d'énergies renouvelables, telles que celles lancées par la MANUI. Les réformes législatives et concernant les droits humains, y compris les modifications de la loi relative à la situation personnelle, doivent être conformes aux normes internationales en matière de protection des femmes et des enfants.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent les efforts actuellement menés par l'Iraq et le Koweït, avec l'appui de la MANUI et de la communauté internationale, pour régler les questions en suspens, notamment la restitution des biens koweïtiens et des archives nationales ainsi que le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles. Nous nous réjouissons à la perspective de participer de manière constructive aux discussions sur les recommandations que le Secrétaire général doit présenter avant le 31 mai 2025. Nous sommes certains que ces recommandations définiront un mécanisme de suivi qui permettra de continuer à faire avancer ce dossier au cas où ces questions ne seraient pas réglées à l'expiration du mandat de la MANUI. Les enquêtes doivent encore progresser et des techniques de pointe doivent être utilisées, bien qu'il puisse subsister des difficultés liées aux retards dans les analyses d'ADN et aux incohérences de procédure. Nous saluons la poursuite des efforts entre les deux pays dans le cadre de la Commission tripartite et du mécanisme de suivi de l'ONU. Nous louons leur dévouement et prions la communauté internationale de leur apporter un soutien technique. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana soulignent qu'il est urgent d'entreprendre des travaux d'excavation, d'obtenir des résultats rapides et de se concentrer sur les sites prioritaires afin de mener à bien cette tâche et d'apporter un soulagement aux familles touchées. Nous appelons le Gouvernement iraquien à redoubler d'efforts, en coopération avec le Koweït et d'autres partenaires. Nous devons veiller à ce que les proches des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus puissent faire leur deuil, comme ils le méritent.

Alors que la MANUI s'apprête à fermer ses portes, il est primordial d'assurer une transition sans heurts et bien coordonnée. Nous saluons la détermination de l'Iraq à fournir le soutien logistique, technique et de sécurité nécessaire pour faciliter ce processus. Nous saluons également les efforts qui sont menés dans le cadre de la résolution 2732 (2024), en particulier la création du groupe

de travail intégré au Siège de l'ONU, qui joue un rôle capital dans la coordination des activités de planification de la transition et le transfert ordonné des responsabilités aux entités des Nations Unies et à leurs partenaires stratégiques. En outre, nous reconnaissons et apprécions les mesures prises par anticipation par le Gouvernement iraquien pour mettre en place un comité chargé de faciliter les échanges avec les responsables de la MANUI sur les questions relatives à la transition. Dans la perspective du bouclage du plan de transition et de liquidation de la MANUI avant le 31 décembre, les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent l'importance de la poursuite de la collaboration entre la MANUI, le Gouvernement iraquien et toutes les parties prenantes afin que le processus soit mené à bien en temps voulu.

L'Algérie, le Guyana, la Sierra Leone et le Mozambique recommandent à l'Iraq et le Koweït de continuer de progresser sur les questions en suspens, sur la base du respect mutuel et de l'attachement aux principes du règlement pacifique des différends et des relations de bon voisinage. La communauté internationale continuera d'apporter un soutien sans faille aux efforts de l'Iraq aux fins d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Al Hassan de son exposé détaillé et M^{me} Edwar de ses précieuses observations. Je salue également la participation des représentants de l'Iraq et du Koweït à la présente séance.

Le Royaume-Uni se félicite des activités de planification de la transition menées par l'ONU et de la coopération entre le Gouvernement iraquien et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Il importe que cette transition se déroule sans heurts. Nous nous félicitons également de la tenue des élections législatives dans la Région du Kurdistan d'Iraq le 20 octobre et de l'appui apporté par la MANUI à la Haute Commission électorale indépendante aux fins du bon déroulement de ces élections. C'est un moyen important par lequel le peuple de la Région du Kurdistan d'Iraq exprime sa voix et la légitimité démocratique du Gouvernement de la Région du Kurdistan s'affirme. Maintenant que les résultats ont été certifiés, nous espérons que le Gouvernement sera formé rapidement. Nous espérons également que la MANUI continuera de travailler en étroite collaboration avec la Haute Commission électorale indépendante au cours de la dernière année de son mandat. Les enseignements tirés des élections dans la Région du Kurdistan d'Iraq peuvent servir de base à la planification des élections fédérales prévues l'année prochaine.

En tant que membre de la Commission tripartite sur les personnes disparues pendant la première guerre du Golfe, présidée par le Comité international de la Croix-Rouge, le Royaume-Uni est déterminé à apporter son soutien au dossier des personnes et des biens koweïtiens disparus. Nous saluons l'engagement personnel du Premier Ministre Al Sudani sur cette question, et exhortons le Gouvernement iraquien à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la résolution 2732 (2024). Nous espérons que la période de transition sera pour l'Iraq l'occasion d'accomplir des progrès tangibles, et nous travaillerons avec l'Iraq, le Koweït et d'autres parties pour assurer un mécanisme de suivi approprié, le cas échéant. Nous examinons les modifications proposées à la loi iraquienne sur la situation personnelle, et soulignons qu'il importe qu'elles soient compatibles avec les obligations internationales du pays. Les récents événements survenus en Syrie nous font craindre une nouvelle escalade dans la région et les répercussions qu'elle aurait sur l'Iraq et la région du Kurdistan. Nous exhortons ceux qui ont de l'influence à recommander aux milices basées en Iraq de s'abstenir de toute attaque susceptible d'aggraver le conflit, notamment contre des agglomérations israéliennes. Le Royaume-Uni continuera d'inciter à la désescalade dans la région, en s'appuyant sur le cessez-le-feu en place au Liban, et à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et à la libération des otages à Gaza.

Le mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes s'est achevé en septembre. Cependant, les membres du Conseil et l'Iraq ont clairement indiqué que cela ne marquait pas la fin du combat pour l'établissement des responsabilités de Daech. Le Royaume-Uni partage cette détermination. Les personnes rescapées et les victimes des crimes perpétrés par Daech méritent que justice soit rendue. Le Royaume-Uni reste disposé à contribuer à la consolidation des archives de l'ONU, et attend avec intérêt que le Gouvernement iraquien fasse le point sur les efforts déployés pour que justice soit rendue aux victimes en Iraq et dans les pays tiers.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement du Royaume-Uni à la stabilité et à la sécurité de l'Iraq, et à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et la MANUI de leurs efforts.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mohamed Al Hassan, de son exposé sur la situation dans la République d'Iraq, pays ami, dans le contexte de l'escalade des hostilités dans toute la région du

Moyen-Orient. Nous le félicitons de sa nomination à cette haute fonction et lui exprimons notre plein soutien. Nous remercions également M^{me} Hanaa Edwar de son exposé.

Il est encourageant d'entendre que, malgré les difficultés socioéconomiques liées aux tensions croissantes autour de la République d'Iraq, le pays dispose d'institutions publiques fonctionnelles et est en mesure de régler les problèmes qui se posent à lui de manière autonome.

Dans ce contexte, nous tenons à saluer les mesures prises par le Cabinet du Premier Ministre Mohammed Al Sudani pour stabiliser la situation politique interne et améliorer l'efficacité des autorités iraquiennes, y compris aux niveaux provincial et local. Cela est confirmé par le bon déroulement, le 20 octobre, des élections législatives dans la Région autonome du Kurdistan d'Iraq et l'élection d'un nouveau président à la Chambre des députés. Nous sommes convaincus que toutes les forces politiques iraquiennes s'efforceront de régler les différends existants exclusivement par le dialogue et dans l'intérêt de toutes les communautés religieuses et ethniques et de tous les groupes de la population. Nous appuyons de manière cohérente et inébranlable la promotion du dialogue entre Bagdad et Erbil sur toutes les questions litigieuses et non réglées.

Par ailleurs, nous tenons à souligner les tendances positives observées en ce qui concerne le renforcement du secteur de la sécurité et la lutte contre la clandestinité terroriste. Nous sommes convaincus que les structures iraquiennes chargées de l'application de la loi sont capables de régler ces problèmes de manière autonome. Il est important de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les accords conclus sur le retrait progressif d'Iraq de la prétendue « coalition internationale contre Daech ». Non seulement la prolongation de ce processus, ainsi que la présence de troupes étrangères sur le territoire iraquien en général, constituent un facteur de déstabilisation pour l'Iraq, mais elles ont également des répercussions négatives sur la situation dans l'ensemble de la région, qui est devenue extrêmement tendue.

À cet égard, nous redisons notre ferme appui à la souveraineté de l'Iraq et nous nous opposons à toute ingérence dans les affaires intérieures de la République. Dans le contexte de l'escalade des tensions dans l'ensemble du Moyen-Orient, il est important d'empêcher toute tentative d'entraîner l'Iraq dans les conflits qui font rage dans la région. L'intensification des frappes aériennes israéliennes, y compris dans l'espace aérien iraquien, est particulièrement préoccupante à cet égard. Nous sommes convaincus que la République ne doit pas devenir l'arène de règlements de comptes personnels.

Nous apprécions grandement la volonté de Bagdad d'établir des relations mutuellement bénéfiques avec ses voisins dans un esprit d'amitié et de coopération. Dans ce contexte, la détermination des autorités iraqiennes et koweïtiennes à régler rapidement toutes les questions en suspens dans un esprit de bon voisinage, y compris le rapatriement des dépouilles des citoyens koweïtiens et la restitution des biens koweïtiens, mérite un soutien particulier.

Nous prenons acte des efforts multidimensionnels déployés par l'ONU en Iraq, y compris les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). En 20 ans, la MANUI a donné toute la mesure de son potentiel pour ce qui est d'aider au rétablissement et au renforcement de l'État iraqien, notamment par la normalisation de la vie sociopolitique et l'organisation du processus électoral. Les Iraquiennes et les Iraquiens sont désormais prêts à assumer la responsabilité de l'avenir politique de leur pays, et notre objectif commun est de les aider à y parvenir. La résolution 2732 (2024) dispose que la Mission achèvera complètement ses travaux d'ici le 31 décembre 2025 et que, d'ici la fin de cette année, un accord devra être conclu sur un plan commun de retrait et de liquidation technique de la Mission.

Nous espérons recevoir ce document dans un proche avenir et comptons sur une coordination étroite du Secrétariat avec le comité spécialisé récemment créé par le Gouvernement iraqien sur toutes les questions liées à la réduction opportune des effectifs et au retrait ordonné de la Mission.

Pour notre part, nous continuerons d'apporter un appui global à Bagdad et sommes déterminés à renforcer encore les relations amicales entre la Russie et l'Iraq.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M. Al Hassan de son exposé. J'exprime à nouveau le soutien de la Chine à son travail en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Je remercie également M^{me} Edwar de son exposé et salue la participation des représentants de l'Iraq et du Koweït à la présente séance.

La situation en Iraq s'est stabilisée et améliorée au cours des six derniers mois. Le Gouvernement a pris des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie de la population, créer des emplois, lutter contre la corruption, promouvoir les réformes économiques et améliorer les services publics. La Chine exprime son appréciation à cet égard. Il est dans l'intérêt fondamental du peuple iraqien que toutes les factions en Iraq renforcent leur unité, parviennent à la réconciliation et se développent ensemble.

Nous encourageons le Gouvernement fédéral d'Iraq et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à continuer de renforcer le dialogue et les consultations sur les questions en suspens et à rechercher des solutions durables.

Nous nous félicitons de l'élection d'un nouveau président au Parlement iraqien et du bon déroulement des élections législatives dans la Région du Kurdistan. Nous notons avec inquiétude que des organisations terroristes restent actives en Iraq, ce qui pose des problèmes pour la sécurité et la stabilité du pays. Nous appelons la communauté internationale à continuer d'appuyer résolument l'Iraq dans les efforts qu'il déploie pour renforcer ses capacités antiterroristes, prendre des mesures pour éliminer les vestiges du terrorisme et consolider les gains durement acquis en matière de lutte contre le terrorisme.

Le développement en Iraq n'est pas possible sans un environnement régional empreint de paix et de stabilité, de relations de bon voisinage et d'amitié. La Chine est préoccupée par les répercussions que l'évolution récente de la situation en Syrie pourrait avoir sur l'Iraq. Nous espérons que l'Iraq pourra continuer de maintenir une stabilité générale. Dans le même temps, nous appelons toutes les parties concernées à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq, à régler les problèmes en coopérant avec le Gouvernement iraqien et à s'abstenir de toute action unilatérale.

Depuis sa création, la MANUI a considérablement contribué à la reconstruction et au développement de l'Iraq. Le Conseil a adopté la résolution 2732 (2024) en mai, établissant un calendrier précis pour la fin officielle du mandat de la Mission. La Chine attend du Secrétaire général, conformément aux exigences de la résolution et en tenant pleinement compte des vues du Gouvernement iraqien, qu'il élabore un plan pour le retrait du personnel de la MANUI et la liquidation de ses actifs dans un délai déterminé. Nous espérons que la MANUI renforcera la communication avec le Gouvernement iraqien afin d'assurer une réduction progressive des effectifs, une transition sans heurt et, finalement, le retrait de la Mission, de manière à mener à bon terme les travaux qu'elle a accomplis pendant plus de 20 ans.

Le règlement de la question des citoyens et des biens koweïtiens portés disparus revêt une grande importance tant pour l'Iraq que pour le Koweït. Nous espérons que les deux parties continueront de progresser sur les questions en suspens sur la base des principes de respect mutuel et de consultation amicale. Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général propose des recommandations au Conseil de sécurité sur un mécanisme de suivi approprié.

M^{me} Mendez Gruezo (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial Al Hassan et M^{me} Edwar des informations qu'ils nous ont fournies. Je salue la participation des représentants de l'Iraq et du Koweït.

Les efforts de soutien déployés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) au cours de ses 21 années d'activité en Iraq se traduisent aujourd'hui par des actions concrètes, telles que l'adoption et la ratification de la loi relative au budget fédéral, qui ouvre la voie à la mise en œuvre de projets stratégiques pour l'Iraq. Ils se manifestent également par la tenue d'élections législatives dans la Région autonome du Kurdistan, ce qui entérine le cadre institutionnel démocratique et renforce l'état de droit. Ils se reflètent aussi dans la mise en œuvre du recensement national élargi et dans la consolidation d'une politique publique aux retombées positives sur les plans de l'économie, de la société et de la lutte contre la corruption. C'est également à eux que l'on doit le dialogue productif entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement régional du Kurdistan et d'autres secteurs politiques, ainsi que les efforts propres à permettre le retour chez eux d'un nombre notable de déplacés.

Néanmoins, la fragilité des conditions de sécurité dans la région et le nombre croissant d'actes de violence perpétrés par Daech et d'autres groupes armés non étatiques menacent de saper ces acquis et d'entraîner le pays dans la spirale de violence régionale. Les mécanismes de coopération bilatérale et régionale doivent être renforcés pour lutter contre les menaces à la sécurité, étayer les efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et rehausser l'action diplomatique engagée pour désamorcer les tensions. La situation humanitaire et des droits humains reste également une source de grande préoccupation. Le rapport semestriel (S/2024/857) fait état de meurtres, d'atteintes à l'intégrité physique et d'enlèvements de civils, y compris d'enfants, associés à des frappes aériennes et à la détonation de restes explosifs de guerre. Les restrictions à la liberté d'expression des journalistes et des organisations de la société civile continuent elles aussi.

C'est aujourd'hui la dernière fois que l'Équateur participe à une séance sur la mise en œuvre de la résolution 2732 (2024). Dans ce contexte, je félicite la MANUI de ses efforts constants et je l'encourage à continuer de travailler avec le Gouvernement iraquien, sur la base de l'appropriation nationale, sur les points suivants, qui nous semblent prioritaires pour consolider les progrès accomplis et surmonter les défis actuels.

Premièrement, le plan de transition et de fin des opérations de la MANUI doit être mis en œuvre en temps

voulu, de manière ordonnée et sûre, conformément au mandat énoncé dans la résolution 2732 (2024).

Deuxièmement, les lois qui protègent les droits des filles et promeuvent une culture de respect des femmes et leur participation dans tous les domaines de la vie, ainsi que leur égalité devant la loi, doivent être sauvegardées.

Troisièmement, il sera important de prévoir une coordination avec l'équipe de pays, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des institutions financières internationales. Il faut renforcer la coopération et faciliter l'accès au financement de l'action climatique, d'autant que l'Iraq est extrêmement vulnérable aux effets néfastes de ce problème d'origine humaine.

Quatrièmement, il convient d'envisager des mécanismes idoines pour continuer d'appuyer le traitement des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, en particulier la poursuite des travaux de la Commission tripartite, chargée d'élucider le sort des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, de la récupération des biens et archives nationales koweïtiens, ainsi que du processus de démarcation, en coopération avec le Gouvernement iraquien.

Nous attendons avec impatience la fin définitive des violences dans toute la région et en Iraq et, avec elle, la consolidation d'un État prospère, pacifique, sûr et stable.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Mohamed Al Hassan, ainsi que M^{me} Hanaa Edwar, pour leurs exposés. Je salue la présence parmi nous de l'Ambassadeur d'Iraq et de l'Ambassadeur du Koweït.

Tout d'abord, la France salue les efforts du Gouvernement iraquien pour mener à bien les réformes attendues par la population iraquienne, et appelle à leur poursuite. La France se félicite de la mise en œuvre de l'agenda de réformes porté par le Premier Ministre iraquien. La tenue d'un recensement de la population le mois dernier, le premier depuis 1997, va notamment permettre une meilleure identification des besoins de la population. Nous encourageons l'Iraq à poursuivre ses réformes, notamment en matière de diversification de son économie et de lutte contre la corruption et contre l'impunité. La France réaffirme son attachement à la protection des libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, et elle souligne l'importance de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que la protection de l'ensemble des populations iraqiennes.

Concernant les relations entre Bagdad et Erbil, la France appelle à poursuivre le dialogue, s'agissant notamment du partage des revenus des ressources pétrolières et des questions sécuritaires. Il en va de l'intérêt de l'Iraq dans son ensemble. La France salue l'organisation et la tenue des élections législatives dans la Région autonome du Kurdistan le 20 octobre dernier. Ce vote représente une étape politique importante pour la Région autonome et l'Iraq dans son ensemble. La prochaine étape sera la formation du gouvernement régional.

La France est très préoccupée par les répercussions en Iraq des tensions régionales. Le conflit dans la bande de Gaza et les récents développements en Syrie ont des répercussions dans l'ensemble de la région, notamment en Iraq. La France continue à œuvrer pour prévenir un embrasement régional et soutient les efforts du Gouvernement iraquien pour éviter que le pays ne soit entraîné dans les conflits régionaux. L'accord de cessez-le-feu au Liban est une première étape vers la désescalade.

La France est attachée à la sécurité et la stabilité de l'Iraq, et appelle les voisins de l'Iraq à cesser toute ingérence dans les affaires intérieures du pays. En lien avec ses partenaires, la France continuera de se tenir aux côtés de l'Iraq dans sa lutte contre le terrorisme, dans le plein respect de la souveraineté iraquienne. L'Iraq peut compter sur notre volonté de renforcer la coopération bilatérale dans ce domaine, aussi longtemps qu'il le demandera et que les circonstances le justifieront.

Le Conseil doit soutenir la MANUI durant cette phase de transition. La France salue le rôle essentiel joué par la MANUI pour apporter une assistance à l'Iraq dans le cadre du mandat de la résolution 2732 (2024), dans le plein respect de la souveraineté iraquienne.

La France souligne l'importance d'une coopération étroite entre l'Iraq et le Koweït sur le dossier des Koweïtiens et des ressortissants d'États tiers disparus. Elle appelle à intensifier les efforts afin de permettre l'identification des Koweïtiens disparus et la restitution des archives. Elle prendra connaissance avec attention du rapport du Secrétaire général (S/2024/844) sur la question des Koweïtiens et des ressortissants d'États tiers disparus.

Enfin, la France encourage l'Iraq à poursuivre sa coopération avec le Représentant spécial et avec la MANUI afin d'assurer une fermeture graduelle et ordonnée de cette mission des Nations Unies fin décembre 2025, comme le prévoit la résolution 2732 (2024).

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire

général, M. Mohamed Al Hassan, et M^{me} Hanaa Edwar de leurs exposés édifiants. Je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Al Hassan dans ses nouvelles fonctions de Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Je suis convaincu qu'il présidera à une réduction des effectifs et à un retrait de la MANUI en bon ordre et en toute sécurité, en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien.

Nous félicitons le Gouvernement et le peuple irakiens, sous la direction du Premier Ministre Al Sudani, d'avoir fait progresser la paix, la stabilité et le développement en dépit de diverses difficultés, notamment la situation précaire dans la région. À cet égard, nous apprécions également leur attachement indéfectible au dialogue, à la désescalade et à la solidarité régionale. L'Iraq a franchi des étapes importantes dans son développement national. Nous saluons en particulier la tenue réussie des élections législatives dans la Région du Kurdistan, le 20 octobre, élections qui ont été gérées efficacement par la Haute Commission électorale indépendante, avec le soutien de la MANUI. Nous notons également avec satisfaction leurs efforts pour promouvoir une plus grande participation des jeunes, des minorités et des femmes. Nous espérons que cela ouvrira la voie à la tenue, l'an prochain, d'élections générales plus transparentes et plus inclusives, en vue de faire progresser la stabilité politique, la croissance économique et les réformes sociales en Iraq. Nous saluons également l'élection de Mahmoud al-Mashhadani à la présidence de la Chambre des députés et attendons avec intérêt qu'il joue un rôle moteur dans le parcours législatif de l'Iraq.

Tandis que l'Iraq s'attelle à son développement politique et social, la promotion des droits humains et de l'état de droit reste primordiale. Nous exhortons à mettre plus efficacement en œuvre la loi de 2021 sur les survivants yézidis, afin que les auteurs d'atrocités commises par Daech en répondent et que les survivants obtiennent réparation. En outre, nous espérons que les discussions récentes sur les amendements à la loi relative à la situation personnelle, qui a trait à la vie familiale et personnelle en Iraq, placeront les intérêts des femmes et des enfants au premier plan et renforceront ainsi la protection des droits des femmes et des enfants. De surcroît, la protection de l'espace civique est essentielle pour donner à la société civile les moyens de défendre les valeurs démocratiques et les droits humains.

Nous demeurons également très préoccupés par les provocations des groupes militants non étatiques en Iraq, qui risquent de déstabiliser à la fois le pays et l'ensemble de la région. Toute tentative d'exploiter les incertitudes

régionales actuelles est inacceptable. À cet égard, nous soutenons pleinement le Gouvernement iraquien, l'ONU et les parties prenantes dans leurs efforts pour désamorcer cette situation fragile.

En outre, nous prenons note des efforts constants que déploie la Commission tripartite pour traiter la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. Nous encourageons l'Iraq à continuer de collaborer activement avec le Koweït afin de réaliser de nouvelles avancées fondées sur le respect mutuel. Nous espérons également que la question des biens koweïtiens disparus va continuer d'évoluer.

Partenaire de longue date de l'Iraq ayant déployé plus de 3 000 soldats dans le cadre du maintien de la paix et des efforts de reconstruction dans ce pays entre 2004 et 2008, la République de Corée réaffirme sa volonté de soutenir les efforts du peuple iraquien pour parvenir à la stabilité, à la prospérité et à la sécurité. La République de Corée continuera également de travailler en étroite consultation avec la MANUI et le Secrétaire général et d'appuyer leurs efforts essentiels afin d'assurer une transition réussie.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial Al Hassan de son exposé instructif et M^{me} Edwar des informations qu'elle nous a communiquées aujourd'hui.

Malte salue le travail continu qu'accomplit la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Iraq, en particulier alors que la région traverse une période turbulente, marquée par la violence et l'instabilité. Tandis que la Mission prépare sa transition, nous nous félicitons de la création d'un comité gouvernemental pour faciliter ce processus et nous soulignons l'importance d'un transfert ordonné et en toute sécurité des responsabilités. Nous soulignons également la nécessité d'inclure une analyse globale et des compétences techniques concernant les questions de genre tout au long du processus de transition. Cela permettrait de faire en sorte que les besoins et la participation des femmes soient pleinement intégrés.

Alors que l'Iraq poursuit son parcours démocratique, nous nous félicitons des progrès accomplis à l'occasion des récentes élections parlementaires de la région du Kurdistan. Nous saluons les efforts déployés par la Haute Commission électorale indépendante, les autorités régionales et la MANUI pour garantir un processus électoral ordonné, pacifique et transparent. La société civile et les médias

sont également des éléments cruciaux d'une démocratie saine. Leur espace et leurs libertés doivent être préservés afin qu'ils puissent contribuer au développement de l'Iraq. Malte souligne qu'il importe de promouvoir la justice et l'égalité, de promouvoir et de protéger les droits humains et de garantir la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes à tous les processus.

Nous demandons instamment à l'Iraq de légiférer contre toutes les formes de violence domestique, y compris mais non exclusivement la violence physique, psychologique, émotionnelle et économique. Toute modification de la loi sur le statut personnel doit être conforme aux obligations internationales en matière de droits humains. Nous sommes profondément préoccupés par les amendements que l'on se propose d'apporter à la loi sur le statut personnel, qui légaliseraient le mariage d'enfants et supprimeraient des protections essentielles pour les femmes divorcées. Nous prions l'Iraq de respecter ses engagements en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Malte salue les efforts du Gouvernement iraquien visant à mettre en œuvre des solutions durables pour les personnes déplacées. La création d'un haut comité national sur la question des déplacements est une étape positive, et nous l'encourageons à continuer de collaborer avec l'ONU pour garantir le retour en toute sécurité, volontaire et digne des personnes déplacées. Nous exhortons la communauté internationale à respecter son engagement à soutenir les priorités humanitaires et de développement de l'Iraq et de son peuple.

Les conséquences des changements climatiques et de la pénurie d'eau en Iraq restent une préoccupation urgente. Étant donné qu'il s'agit du cinquième pays le plus touché par les changements climatiques, il est urgent d'agir. Nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général en faveur de la coopération régionale et internationale pour apporter des solutions durables à ces problèmes, et nous saluons les initiatives du Gouvernement visant à traiter ces questions et sa collaboration avec l'ONU.

Enfin, nous saluons le soutien continu de la MANUI aux efforts déployés pour régler la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. La poursuite des progrès en vue de régler cette question de longue date, en s'appuyant sur les principes de respect mutuel et de souveraineté ainsi que sur des relations de bon voisinage, doit rester une priorité. Nous remercions le personnel des Nations Unies en Iraq de son dévouement,

en particulier durant cette phase charnière de la transition. Nous réaffirmons notre engagement à soutenir la souveraineté, la stabilité et le développement à long terme de l'Iraq.

M. Hauri (Suisse) : Je tiens à remercier le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Mohamed Al Hassan, pour sa première intervention devant le Conseil. Nous lui souhaitons le plein succès pour sa mission, qui se déroulera dans une phase de transition importante pour l'Iraq et l'ONU. Nous remercions également Hanaa Edwar pour son intervention, et nous saluons la présence parmi nous des représentants de l'Iraq et du Koweït.

S'agissant de notre dernière déclaration sur la MANUI et l'Iraq, nous tenons tout d'abord à souligner les nombreux développements positifs dans le pays observés durant notre mandat au Conseil de sécurité. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour fournir des services publics aux citoyens, pour lutter contre le chômage, la pauvreté et la corruption et pour mettre en œuvre une réforme économique. Il est important que ces efforts perdurent, et que le chemin de l'Iraq vers la consolidation d'un avenir démocratique et prospère pour l'ensemble de la population se poursuive.

Au terme de notre mandat, notre regard se tourne vers la suite de la trajectoire que nous avons pu accompagner en tant que membre du Conseil. Il nous paraît essentiel pour les mois à venir que la reconfiguration de la présence des Nations Unies, avec le retrait de la MANUI, soit un succès collectif. Avec le Pacte pour l'avenir, nous avons tous ensemble reconfirmé l'importance d'encadrer et de guider les opérations de paix par des stratégies politiques. Cela inclut des plans de transition viables. Nous sommes encouragés par les informations sur la coordination de la transition entre l'ONU et le Gouvernement. Notre engagement dans ce dossier a été guidé par les thèmes suivants, qui restent d'actualité à nos yeux.

Premièrement, des institutions légitimes sont un élément fondamental de toute gouvernance et de la stabilité d'un pays, que ce soit au niveau local, national ou régional. À ce titre, la Suisse se félicite de la tenue des élections dans la région iraquienne du Kurdistan en octobre. Nous saluons le soutien technique de la MANUI dans l'organisation, ainsi que l'effort fait par la Haute Commission électorale indépendante pour promouvoir les candidatures féminines. Ces élections pourront aussi contribuer à établir un dialogue régulier et structuré entre Bagdad et Erbil sur toutes les questions en suspens.

Deuxièmement, sur le plan sécuritaire et régional, il est essentiel que l'Iraq continue à s'engager pour une dynamique de dialogue et de coopération dans la région, comme il l'a fait ces dernières années. Nous avons pu saluer à plusieurs reprises, par exemple, la volonté du Gouvernement iraquien de promouvoir une approche régionale pour faire face aux effets négatifs du changement climatique et des pénuries d'eau. En outre, il reste important que l'Iraq contrôle complètement l'usage de la force sur l'ensemble de son territoire. Nous réitérons aussi que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent être respectées par tous.

Troisièmement, dans chaque pays au monde, comme nous le constatons aussi dans mon propre pays toujours et encore, garantir les droits humains et mettre à disposition des espaces de dialogue inclusifs, où les voix minoritaires sont entendues, signifient un investissement important dans la prévention. Nous saluons donc les efforts du Gouvernement de l'Iraq pour trouver des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Une attention particulière doit être accordée aux besoins et droits des groupes vulnérables, notamment les enfants. Par ailleurs, nous rappelons aux autorités iraquiennes qu'il est essentiel de s'assurer que tout changement à la loi sur le statut personnel soit conforme aux obligations internationales du pays en matière de droits humains.

Enfin, des progrès doivent être faits pour retrouver les citoyens koweïtiens, iraqiens, les ressortissants de pays tiers ainsi que les apatrides disparus, ceci aussi en vue de la fin du mandat de la MANUI.

Je voudrais conclure avec nos meilleurs vœux pour l'Iraq et son peuple pour la suite du chemin. Nous avons essayé d'accompagner l'Iraq sur ce chemin à travers notre engagement sur le dossier de la MANUI. Ayant récemment rouvert son ambassade à Bagdad, la Suisse se réjouit par ailleurs de renforcer ses relations bilatérales avec l'Iraq au cours des prochaines années.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Représentant spécial Al Hassan pour sa première séance au Conseil de sécurité en tant que Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et je le remercie de son exposé. Je remercie M^{me} Hanaa Edwar, Présidente de l'association iraquienne Al-Amal, de sa contribution. Je me félicite également de la participation des représentants de l'Iraq et du Koweït à la présente séance.

Nous nous joignons au Représentant spécial pour saluer les efforts du Gouvernement iraquien dans sa quête de paix, de développement et de stabilité dans le pays. Ces dernières années, l'Iraq a réalisé des progrès considérables à cette fin, ce à quoi la MANUI a grandement contribué.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous saluons le rôle positif que l'Iraq joue dans la région. Nous prenons acte des efforts diplomatiques qu'il déploie pour promouvoir la stabilité, notamment par sa collaboration et son dialogue équilibré avec les partenaires régionaux et internationaux, ainsi que par ses appels à la désescalade dans l'ensemble de la région. Nous encourageons l'Iraq à continuer de jouer ce rôle. Nous appelons chacun et chacune à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et à appuyer son processus politique démocratique. Les acteurs régionaux ne doivent pas se servir de l'Iraq pour régler leurs comptes. Il est de la plus haute importance que l'Iraq ne soit pas entraîné dans l'escalade régionale actuelle, ce qui réduirait à néant les progrès durement acquis par le pays. Dans ce contexte, nous appelons à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu au Liban et des résolutions du Conseil de sécurité sur Gaza et les otages. La Slovaquie réaffirme également qu'il importe que l'Iraq et le Koweït continuent à coopérer sur la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus. Nous nous faisons l'écho de l'appel du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq à redoubler d'efforts à cet égard. L'ONU doit continuer à s'intéresser de près à cette question.

Deuxièmement, pour préserver les acquis et faire de l'Iraq un lieu de dialogue, de coopération et de résilience face aux difficultés d'une région très instable, nous encourageons le Gouvernement iraquien à rester fidèle à son engagement de procéder à des réformes visant notamment à protéger les droits humains, à mettre en place des institutions solides, démocratiques et responsables, et à lutter contre la corruption. Nous appelons en particulier le Gouvernement iraquien à protéger et à promouvoir les droits des femmes et des filles, conformément aux obligations internationales de l'Iraq en matière de droits humains. Nous sommes profondément préoccupés par les modifications législatives proposées qui, si elles étaient adoptées, risqueraient de porter gravement atteinte aux droits fondamentaux des femmes et des filles. Nous encourageons également l'Iraq à protéger l'espace civique et démocratique et à permettre aux acteurs de la société civile de se mobiliser librement pour promouvoir les valeurs démocratiques et la protection des droits humains. En outre, les auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits doivent être amenés à répondre de leurs actes. Il va sans dire que les atrocités commises par Daech ne doivent pas rester impunies.

Il importe également de créer des perspectives politiques et socioéconomiques pour toutes et tous, de s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et de faire face à la situation des personnes déplacées ou portées disparues. Ces efforts pourraient contribuer à renforcer le tissu social, à rétablir la confiance et à créer un environnement pacifique et sûr pour toutes et tous. C'est important pour le peuple iraquien et pour l'avenir prospère et démocratique de l'Iraq, ainsi que pour la stabilité de la région.

Troisièmement, les effets des changements climatiques sont devenus des multiplicateurs de risques majeurs pour la stabilité de l'Iraq et doivent être pris en compte. Je fais ici allusion aux sécheresses et aux pénuries d'eau liées aux changements climatiques, qui ont de graves conséquences pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour atténuer les effets des changements climatiques et sa volonté de travailler avec ses voisins à la gestion conjointe des ressources en eau transfrontières. Nous nous félicitons de l'appui de la MANUI à cette fin.

Pour terminer, nous saluons la volonté du Gouvernement de faciliter la transition de la MANUI, conformément à la résolution 2732 (2024). Nous réaffirmons notre soutien à l'Iraq alors qu'il continue d'avancer vers un avenir stable et prospère.

M. Mikanagi (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Mohamed Al Hassan, de son exposé. À cette occasion, je voudrais également saluer son arrivée en Iraq, en tant que nouveau Représentant spécial depuis le mois d'octobre. J'espère qu'il parviendra à guider la MANUI dans la bonne direction tout au long de la période de transition difficile qui l'attend l'année prochaine. Je remercie également M^{me} Hanaa Edwar, Présidente de l'association iraquienne Al-Amal, de son exposé.

Nous avons pris note des deux récents rapports du Secrétaire général, qui font le point sur les activités de la MANUI (S/2024/857) et sur l'évolution récente de la situation des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales (S/2024/844).

La MANUI a beaucoup contribué à la stabilité de l'Iraq et de la région. Bien que la Mission soit entrée dans une période de transition, elle a conservé son rôle. Selon le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2732 (2024), l'élection dans la Région du

Kurdistan en octobre s'est déroulée de manière ordonnée et pacifique, sans incident majeur, ce dont se sont félicités le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq et le Président iraquien. Cela est dû en grande partie à l'appui apporté par la MANUI au système électoral. Le Japon espère que cet ordre continuera de prévaloir.

En outre, le Japon salue les efforts sérieux déployés par le Gouvernement iraquien pour lutter contre le terrorisme de manière diligente et efficace. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il a réussi, avec l'appui de la communauté internationale, à éliminer un certain nombre de terroristes, y compris les dirigeants des groupes liés à Daech dans la région.

Le Japon comprend la situation difficile dans laquelle se trouvent environ un million de personnes déplacées à l'intérieur de l'Iraq. Grâce aux efforts du Gouvernement et à l'appui coordonné de l'ONU, et notamment de la MANUI, 4,9 millions de personnes déplacées sont rentrées chez elles à ce jour, et nous espérons que les autorités iraquiennes poursuivront ces progrès, sur la base de la nouvelle feuille de route présentée au mois d'août.

Le Japon espère vivement que de nouvelles mesures positives seront prises sur la question des personnes portées disparues entre l'Iraq et le Koweït. Nous sommes conscients que la recherche des personnes disparues ou décédées pendant la guerre n'est pas une tâche facile et que cela demandera beaucoup de temps et d'efforts, notamment concernant l'obtention de photographies aériennes de vastes zones et la réalisation de tests ADN détaillés. Toutefois, près de la moitié des personnes portées disparues n'ont pas encore été retrouvées, et le Japon attend des autorités iraquiennes qu'elles mettent tout en œuvre pour résoudre ce problème et, en particulier, qu'elles apportent une contribution active et régulière au Sous-Comité technique. Nous appelons en outre à réfléchir activement aux possibilités de mettre en place, avant l'expiration du mandat de la MANUI, un mécanisme autorisé par le Conseil de sécurité qui permettrait de communiquer des informations de manière continue.

L'Iraq et le Koweït ont surmonté les troubles du passé et travaillent aujourd'hui main dans la main. Il est important de régler les problèmes restants pour parvenir à la réconciliation et à une paix durable. Le Japon espère que les efforts inlassables déployés par les deux pays, en coopération avec la communauté internationale, permettront de régler ce problème le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial Al Hassan de son exposé, le premier qu'il présente au Conseil de sécurité en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq. Nous sommes également très reconnaissants à M^{me} Hanaa Edwar pour son exposé sur les droits des femmes en Iraq et nous saluons les efforts qu'elle déploie pour rédiger un projet de loi contre la violence domestique, qui, nous l'espérons, sera adopté.

L'arrivée du Représentant spécial Al Hassan en Iraq a coïncidé avec l'organisation des élections au Parlement du Kurdistan d'Iraq le 20 octobre, jalon important dans les progrès que l'Iraq continue d'accomplir sur la voie de la stabilité.

La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a joué un rôle important en aidant les autorités iraquiennes à organiser l'élection du Parlement de la Région du Kurdistan d'Iraq et à coordonner l'établissement des rapports avec les organisations non gouvernementales chargées de la surveillance des élections. Nous sommes heureux que les élections se soient déroulées sans heurt, et que le taux de participation ait été élevé.

Les États-Unis invitent la MANUI à continuer d'offrir ses conseils, son soutien et son assistance technique à la Haute Commission électorale indépendante de l'Iraq en vue des élections législatives iraquiennes qui devraient avoir lieu le troisième trimestre de l'année 2025. Au cours de ses 21 années d'existence, la MANUI a apporté une aide inestimable pour surmonter les difficultés socioéconomiques en matière de promotion et de protection des droits humains, de lutte contre les changements climatiques et de soutien aux droits des femmes et à la réforme de la gouvernance, pour n'en citer que quelques-uns.

La MANUI a un travail important à accomplir avant de conclure sa mission à la fin de 2025, en particulier à la lumière du dernier rapport du Secrétaire général sur les nationaux du Koweït portés disparus et les biens koweïtiens disparus (S/2024/844). Si le rapport fait état de certains progrès, nous savons qu'il reste beaucoup à faire. Les États-Unis demandent instamment aux Gouvernements iraquien et koweïtien de redoubler d'efforts pour soutenir la Commission tripartite, et au Représentant spécial Al Hassan et à son équipe de la MANUI de ne ménager aucun effort pour les aider. Compte tenu de l'importance des relations entre l'Iraq et le Koweït pour la stabilité régionale, nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général concernant la mise en place d'un mécanisme de suivi, selon que de besoin, qui permettrait d'appuyer les avancées sur cette question conformément à la résolution 2732 (2024), adoptée à l'unanimité en mai.

La fin du mandat de la MANUI ne doit pas signifier la fin des travaux sur la question des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus. Nous savons bien qu'un engagement à haut niveau est parfois nécessaire pour favoriser les progrès, et nous continuerons de soutenir l'utilisation de ces leviers de manière stratégique. La MANUI peut et doit utiliser ses bons offices à cette fin. Pour leur part, les États-Unis ont fourni de nouvelles images satellites qui permettent de repérer quatre éventuels sites d'inhumation en Iraq. Nous encourageons le Comité international de la Croix-Rouge et l'Iraq à mener des analyses conjointes et des enquêtes sur les sites dès que possible. De plus, nous poursuivrons notre propre enquête sur quatre sites au Koweït en essayant de trouver des témoins parmi les associations d'anciens combattants des États-Unis. Les États-Unis comprennent l'importance d'identifier les personnes portées disparues et de rapatrier leurs dépouilles, en raison de leur expérience de la guerre au Viet Nam et, plus récemment, de l'attaque du World Trade Center, ici à New York.

Alors que les Gouvernements iraquien et koweïtien s'emploient à régler toutes les questions en suspens, nous devons continuer de braquer les projecteurs internationaux sur les efforts visant à garantir la justice et l'application du principe de responsabilité pour les victimes de crimes contre l'humanité commis par Daech, notamment le génocide contre les yézidis et les violences fondées sur le genre en Iraq. Nous saluons le travail fait par le Gouvernement iraquien pour établir un centre national de coopération judiciaire internationale à cette fin. Nous nous félicitons en outre de la volonté de l'Iraq de partager des éléments de preuve avec des pays tiers dans un cadre bilatéral, au cas par cas, afin que les membres de Daech répondent des crimes qu'ils ont commis en Iraq. Nous encourageons en outre le Gouvernement iraquien à soutenir le renforcement des archives des Nations Unies afin de préserver les éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, de manière à ce que les pays tiers puissent mener des enquêtes et engager des poursuites.

Les États-Unis restent déterminés à travailler avec le Gouvernement iraquien pour renforcer et approfondir notre partenariat à long terme à l'échelle de l'ensemble de l'administration en vue de l'avènement d'un Iraq sûr, stable et souverain.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Marzooq (Iraq) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je félicite la délégation des États-Unis d'Amérique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie M. Mohamed Al Hassan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), de son exposé sur les rapports du Secrétaire général (S/2024/844 et S/2024/857).

Ces derniers mois, nous avons été témoins de la stabilité politique interne qui règne en Iraq, illustrée par l'élection d'un nouveau Président de la Chambre des députés et la tenue d'élections législatives dans la Région du Kurdistan d'Iraq. Le Gouvernement iraquien a joué un rôle important aux niveaux national et régional. Il s'est attaché à améliorer la situation économique en favorisant les investissements nationaux et étrangers, en réduisant la dépendance à l'égard du pétrole et en mettant en œuvre des réformes de lutte contre la corruption dans les institutions gouvernementales. Le Gouvernement s'est employé à renforcer la sécurité intérieure et les activités de renseignement pour garantir la stabilité. De plus, il a mis en œuvre des réformes sociales pour promouvoir les services publics et créer des possibilités d'emploi. Le Gouvernement a amélioré les relations avec les pays voisins grâce à un dialogue diplomatique et à une coopération dans le domaine de la sécurité. Il a poursuivi sa collaboration avec la coalition mondiale et les pays de la région pour lutter contre le financement de Daech et a empêché le retour des groupes extrémistes. Le Gouvernement agit également en tant que médiateur sur certaines questions régionales sensibles afin de promouvoir la stabilité dans la région.

En outre, l'Iraq a récemment remporté un succès majeur en réalisant son premier recensement national en 37 ans. Toutes les régions de l'Iraq étaient concernées, y compris la Région du Kurdistan d'Iraq. Cela traduit les efforts entrepris pour promouvoir la planification du développement et parvenir à un développement durable. La MANUI et le Fonds des Nations Unies pour la population ont joué un rôle essentiel à cet égard. Ils ont fourni une assistance technique et renforcé les capacités nationales. Le recensement est une étape importante pour comprendre les besoins de la population et distribuer les ressources de manière plus équitable. Il fournit également une base de données complète pour soutenir les décideurs et les politiques nationales dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la population et du développement.

Qu'il me soit permis de résumer les principaux faits nouveaux survenus en Iraq au cours des quatre derniers mois.

Les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan se sont considérablement améliorées, traduisant la volonté manifeste des deux parties de trouver des solutions grâce à des négociations directes, sans médiateur. Des progrès et des convergences ont également été observés dans le traitement des questions en suspens, en particulier la répartition du budget, le partage des recettes pétrolières et la sécurité régionale. Les représentants du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan ont continué de se rencontrer et de se concerter au plus haut niveau afin de trouver une solution qui permette de reprendre les exportations de pétrole de la région, interrompues depuis mars 2023, et d'investir dans les recettes pétrolières d'une manière mutuellement bénéfique pour garantir la stabilité du budget iraquien en général. Le dialogue entre Bagdad et Erbil a également porté sur le contexte politique et économique global, notamment la décentralisation des paiements et le transfert régulier de fonds budgétaires au Kurdistan, ainsi que sur certaines questions controversées concernant le dossier de Kirkouk, dans le cadre d'un dialogue visant à prévenir toute nouvelle escalade des tensions.

L'Iraq a réalisé des progrès notables dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. Les forces de sécurité iraqiennes ont mené des opérations d'ampleur contre les cellules de Daech. La coopération en matière de renseignement entre diverses entités de sécurité nationales et internationales a permis de découvrir certains projets terroristes avant qu'ils ne soient exécutés, et le contrôle des frontières a été renforcé afin d'empêcher l'infiltration de terroristes et la contrebande d'armes. Ces efforts ont permis de renforcer la stabilité dans de nombreuses villes et provinces.

L'Iraq a fait de grands progrès en matière de sécurité. Les unités militaires des États-Unis jouent désormais un rôle consultatif et de soutien, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités des unités de sécurité iraqiennes et leur soutien. Cette transformation s'inscrit dans une stratégie plus large visant à promouvoir le contrôle local et à garantir la stabilité à long terme. Elle contribuera également à réduire la nécessité d'une intervention étrangère.

La Commission militaire supérieure Iraq-États-Unis continue de coopérer et de se focaliser sur l'adaptation de stratégies communes et sur l'amélioration du partage de renseignements et d'informations, ainsi que sur des

exercices conjoints visant à garantir le maintien des progrès réalisés contre l'organisation Daech. Les efforts conjoints des alliances mondiales, ainsi que le renforcement des capacités locales et du dialogue stratégique, représentent une grande réussite et un progrès dans le paysage de la sécurité en Iraq. Ces progrès témoignent de la capacité accrue de l'Iraq à s'autogouverner et à faire face aux menaces.

Le Gouvernement iraquien rappelle qu'il est contre l'utilisation des territoires ou de l'espace aérien de l'Iraq pour lancer une agression militaire contre quelque pays que ce soit. Cette position souligne à quel point mon pays est déterminé à maintenir sa souveraineté et sa neutralité dans le contexte des tensions et conflits régionaux actuels au Moyen-Orient. Toute utilisation de l'espace aérien ou des bases aériennes de l'Iraq pour lancer des attaques contre un autre pays pourrait susciter de vives réactions régionales et risquer ainsi d'aggraver l'instabilité en Iraq et de compromettre les efforts actuellement déployés pour la reconstruction et la stabilité politique. L'Iraq refuse que son territoire ou son espace aérien soit utilisé pour lancer un quelconque acte d'agression, comme indiqué dans les lettres identiques datées du 29 octobre 2024 (S/2024/816), concernant la violation, par l'entité israélienne, de l'espace aérien de l'Iraq pour lancer des attaques contre la République islamique d'Iran voisine. La position de l'Iraq est fondée sur notre Constitution permanente. Elle reflète également notre attachement aux principes du droit international et à la Charte des Nations Unies, qui interdisent l'emploi ou la menace de la force contre l'intégrité territoriale de tout pays. Le Gouvernement iraquien n'a cessé d'appeler au dialogue et à la diplomatie pour résoudre les conflits. Nous avons souligné dans de nombreuses instances internationales notre engagement en faveur d'une politique étrangère pacifique. Nous jouons également le rôle de médiateur et fournissons un espace de dialogue en accueillant des pourparlers et des efforts de médiation entre différentes parties dans la région. Grâce à ces efforts, le Gouvernement iraquien cherche à protéger ses intérêts nationaux tout en contribuant à la paix régionale et internationale, afin d'éviter que toute la région ne sombre dans des conflits sanglants inutiles.

Le Gouvernement iraquien a lancé de nombreux projets visant à améliorer les principaux secteurs du pays, notamment l'éducation, le logement, la protection sociale, l'électricité et les infrastructures. Nous avons progressé dans la mise en œuvre des programmes de développement, dans l'amélioration des services publics et dans la croissance socioéconomique globale. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec des partenaires internationaux, tels que le Programme des Nations Unies pour le

développement et l'Agence japonaise de coopération internationale, afin d'attirer des investissements et un soutien technique en vue d'encourager notre diversité économique et de créer des perspectives d'emploi. En outre, les projets gouvernementaux axés sur les services ont augmenté le nombre de zones vertes et la durabilité environnementale, tout en favorisant l'urbanisation.

Le Gouvernement a accompli des progrès concrets dans la lutte contre la désertification et la mise en œuvre de politiques durables en matière d'eau et d'irrigation afin de relever les défis environnementaux difficiles auxquels l'Iraq est confronté, tout en déployant des efforts supplémentaires au niveau national pour atténuer l'impact des changements climatiques, de la pénurie d'eau et de l'érosion des sols. En ce qui concerne la gestion de l'eau, le Gouvernement met également en œuvre de nouvelles politiques d'irrigation afin de garantir une utilisation efficace de l'eau, compte tenu des répercussions du faible niveau des rivières et de la surexploitation des sources d'eau souterraines. Ces politiques représentent un progrès transformateur visant une gestion intégrée des ressources en eau. Le Gouvernement s'est également engagé à s'attaquer aux causes profondes des problèmes climatiques, notamment la perte de la couverture végétale et la mauvaise gestion de l'eau. Nous travaillons avec la société civile pour apporter un soutien durable et adopter des pratiques innovantes en matière de gestion de l'eau et des terres.

Les relations entre l'Iraq et l'État frère du Koweït ont connu des progrès significatifs, qui reflètent l'engagement commun à promouvoir les relations diplomatiques et économiques entre les deux pays frères. Les deux parties se consultent en permanence pour traiter leurs problèmes communs par la voie diplomatique. En conséquence, le Premier Ministre Mohammed Shia' Al Sudani et le Prince héritier koweïtien Cheikh Sabah al-Khaled al-Sabah se sont rencontrés en marge des réunions de l'Assemblée générale en septembre et ont exprimé leur vif désir de promouvoir la coopération bilatérale et de revitaliser les comités techniques conjoints afin d'examiner les questions d'intérêt mutuel, tels que la sécurité, la coopération économique et les projets d'infrastructure. Il s'agit d'une avancée importante, les deux parties étant prêtes à coopérer de manière constructive, notamment en ce qui concerne les questions sensibles d'intérêt mutuel.

La tendance générale des relations entre l'Iraq et le Koweït est positive, motivée par une volonté commune de parvenir à des solutions saines. Tout comme le Koweït, l'Iraq s'est engagé à relever les défis qui empêchent de trouver une solution aux problèmes entre les deux pays,

en particulier s'agissant d'identifier des restes humains, ce qui représente un objectif noble et essentiel. Les autorités irakiennes se sont efforcées de résoudre ce problème et ont facilité les efforts déployés grâce à des initiatives conjointes telles que l'analyse d'images satellite et la collaboration avec des missions sur le terrain afin de recueillir des preuves, d'identifier les sites d'inhumation potentiels en Iraq et de fournir toute information permettant d'avancer. Récemment, le Ministère irakien des affaires étrangères a été en contact avec son homologue koweïtien afin de décider d'une date prochaine pour remettre à la partie koweïtienne des échantillons de restes humains découverts dans la province de Mouthanna, dans le cimetière de Cheikhhiya. Ils ont été trouvés par l'équipe technique chargée de rechercher et de retrouver les personnes disparues pendant la deuxième guerre du Golfe.

La résolution 2732 (2024) est considérée comme une victoire pour l'Iraq, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale. Elle ouvre la voie à une plus grande coopération avec l'ONU, fondée sur la consultation et le respect de la volonté et de la souveraineté des États. Au cours de la période écoulée, la MANUI s'est concentrée sur l'achèvement de la réforme économique, la prestation de services et la prise en compte du développement durable, des changements climatiques et d'autres questions de développement. Le transfert progressif des tâches de la Mission aux institutions nationales irakiennes et aux organismes des Nations Unies témoigne de la confiance accordée à la capacité de l'Iraq à gérer ses propres affaires sans devoir compter sur le soutien de la communauté internationale. Le Gouvernement irakien se déclare prêt à coopérer pleinement avec la Mission tout au long de la phase de liquidation transitoire en fournissant tout le soutien et la protection nécessaires jusqu'à ce que nous parvenions à un retrait responsable d'ici à la fin de 2025.

En conclusion, nous voudrions remercier S. E. M. António Guterres, le Secrétaire général, pour la position inébranlable adoptée par l'ONU en appui à l'Iraq et au respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance pour le travail de la MANUI, des organes de l'ONU et des autres organisations internationales en Iraq.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous remercier, Monsieur le Président, de la tenue de cette séance, ainsi que de votre rôle et de votre immense détermination à répondre aux préoccupations de

la communauté internationale tout en assurant le suivi des questions liées à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également féliciter la Représentante permanente du Royaume-Uni et sa délégation pour le travail qu'elles ont accompli durant leur présidence du Conseil de sécurité le mois dernier. Je souhaite également la bienvenue à mon frère, S. E. M. Mohamed Al Hassan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous sommes convaincus que son dévouement et sa sagesse lui permettront de traiter ce dossier, qui est important pour la région et pour le monde entier. Je remercie également M^{me} Edwar pour son exposé.

J'ai décidé de participer à la séance du Conseil consacrée à cette question pour la troisième fois consécutive, afin de souligner la nécessité de sauvegarder ce qui doit l'être, en particulier en ce qui concerne les questions humanitaires. Les êtres humains et leurs préoccupations constituent le pilier fondamental et la boussole de notre action et de notre engagement au sein de l'ONU. Ce sont eux, et non les changements et complications politiques et leurs répercussions parfois violentes, qui forment le socle de notre légitimité et de nos travaux au sein de l'Organisation.

Le quarante et unième rapport du Secrétaire général sur la situation des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales (S/2024/844), contient une histoire de souffrance humaine qui remonte aux années 90. C'est l'histoire de l'expérience amère de nombreuses familles et de la séparation de 602 personnes portées disparues, parents et enfants. Cette histoire n'est pas terminée. Les efforts déployés pour retrouver et identifier les dépouilles des 308 personnes restantes se poursuivent. Des efforts sont également déployés pour continuer de pousser le Conseil à assurer le suivi de ce dossier purement humanitaire, qui est important et a des conséquences directes.

L'ONU continue également de suivre de près la situation sur le terrain avec toutes les parties concernées, y compris le Koweït et l'Iraq. C'est important, tout comme la transparence et la prise en compte, dans les rapports périodiques du Secrétaire général, des réalités sur le terrain. Tout cela fait partie de nos efforts conjoints. Nous devons clarifier toutes les questions et pas seulement certaines d'entre elles. Nous devons dénoncer tout retard ou tergiversation qui pourrait faire obstacle aux progrès sur ce dossier. Tout le monde est conscient de l'ampleur des retards sur le terrain, en particulier la MANUI et le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que les États membres de la Commission tripartite et de son sous-comité technique, à savoir le Royaume d'Arabie saoudite, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Iraq et mon pays, le Koweït.

Les procès-verbaux des récentes réunions des deux comités susmentionnés reflètent clairement ce retard, ainsi que la réticence de certains à faire avancer la recherche et l'identification des dépouilles. Plusieurs facteurs expliquent cela. Si certains sont liés à la motivation, d'autres pourraient être de nature politique. Nous ne souhaitons pas politiser les êtres humains et leurs besoins, ni la cohésion familiale. Nous leur devons de travailler avec diligence et loyauté. Nous devons accélérer les recherches afin d'alléger leurs souffrances et de les rapprocher de la vérité tant attendue. Pour mettre fin à ces souffrances, il faut faire preuve d'une véritable volonté de boucler le dossier en traduisant les discours en actions concrètes et en évitant les tergiversations et les retards.

En mai, le Conseil a adopté la résolution 2732 (2024), qui réaffirme la fin du mandat de la MANUI, comme l'a demandé directement le Premier Ministre iraquien. Il s'agit d'une décision souveraine que nous respectons tous. Cependant, ce qui préoccupe tout particulièrement l'État du Koweït, c'est la nécessité, conformément au paragraphe 6 b) de la résolution, de créer un mécanisme de l'ONU qui fasse avancer efficacement ce processus jusqu'à l'identification de la dépouille de la dernière personne portée disparue et à la restitution de tous les biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales. À cet égard, nous réaffirmons notre conviction selon laquelle l'ONU doit nommer à nouveau un coordonnateur de haut niveau chargé séparément du dossier des prisonniers, des personnes portées disparues et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Ce mécanisme a beaucoup accompli depuis l'adoption de la résolution 1284 (1999). Les deux coordonnateurs de haut niveau ont contribué à l'identification des dépouilles de 234 personnes portées disparues et ont supervisé la restitution d'une grande partie des biens saisis pendant l'occupation. Il s'agit là d'un progrès majeur, et nous attendons avec intérêt que l'ONU poursuive ce type d'activités au cours de la période à venir.

La séance d'aujourd'hui a été organisée au titre de la question intitulée « La situation concernant l'Iraq ». La résolution 2732 (2024) évoque le « règlement définitif des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït ». Le récent rapport du Secrétaire général relatif à l'activité globale de la MANUI (S/2024/857), en particulier les paragraphes 13 et 14, évoque les relations entre le Koweït et l'Iraq. Toutefois, je dois souligner que la dégradation actuelle des relations bilatérales n'est pas uniquement attribuable à la question des prisonniers et des personnes portées disparues. Elle porte sur plusieurs dossiers bilatéraux entre les deux pays. Ainsi, la République d'Iraq a pris les décisions

suyvantes en 2023, qui ont contribué à cette dégradation et à l'annulation d'accords qui étaient appliqués depuis des années. Ces décisions ont également sapé les progrès bilatéraux réalisés au cours des dernières années.

Premièrement, il y a eu l'annulation des activités entreprises en vertu du protocole de réciprocité en matière de sécurité conclu en 2008, qui a eu des conséquences particulières, car il comprend des dispositions relatives au mécanisme d'amendement.

Deuxièmement, l'Iraq n'a pas donné suite à la demande de l'État du Koweït de réunir les équipes techniques conjointes liées à l'accord sur la réglementation de la navigation maritime dans le chenal de Khor Abdallah, conclu en 2012. Cela compromet les nobles objectifs que l'accord cherchait à atteindre.

Troisièmement, les réunions des comités technique et juridique pour achever la démarcation des frontières maritimes au-delà de la marque 162 ont été suspendues, bien qu'un accord ait été trouvé en 2021 pour continuer de les organiser.

Dans le même contexte, l'État du Koweït réaffirme depuis septembre 2023 et continue de réaffirmer son attachement aux dispositions de l'accord visant à réglementer la navigation maritime dans le chenal de Khor Abdallah et au protocole de réciprocité en matière de sécurité, étant donné sa détermination à remettre ses relations bilatérales avec l'Iraq sur la bonne voie et son vif intérêt à préserver la sûreté et la sécurité des voies navigables dans des zones vitales qui accueillent un certain nombre d'importants projets stratégiques. Cette volonté se fonde également sur la nécessité de sécuriser et de défendre ces zones en cas d'annulation des accords les concernant, qu'elles soient délimitées ou non. À ce titre, nous appelons nos frères de la République d'Iraq à rectifier le statut juridique de l'accord de réglementation de la navigation maritime dans le chenal de Khor Abdallah, à reprendre les réunions des équipes techniques et à travailler dans le respect du protocole de réciprocité en matière de sécurité de 2008. Nous appelons également à la reprise des réunions des équipes juridiques et techniques conjointes afin de poursuivre la démarcation des frontières maritimes au-delà de la marque 162, conformément au droit international et à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

Il est important de souligner à cet égard que l'État du Koweït demande depuis 2005 des négociations sur la

reprise de la démarcation des frontières maritimes au-delà de la marque 162, conformément à la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité. Le dernier rapport indique qu'il est nécessaire de tenir des réunions des comités techniques et juridiques conjoints, en particulier celles relatives à l'achèvement de la démarcation des frontières maritimes au-delà de la marque maritime n° 162 et à la réglementation de la navigation maritime dans le Khor Abdallah.

Les relations bilatérales entre les pays et la réalisation de progrès ne dépendent pas d'un dossier plutôt que d'un autre. C'est pourquoi nous appelons à nouveau l'Iraq, pays frère, à intensifier les consultations sur toutes les questions en suspens. En ce qui concerne ces questions en suspens, je me réfère à la déclaration faite il y a quelques jours par S. A. l'Émir de l'État du Koweït, le cheik Meshal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, au quarante-cinquième Sommet du Conseil de coopération du Golfe. Il a déclaré que ces questions étaient relativement faciles à régler dans l'intérêt des relations bilatérales entre le Koweït et l'Iraq, et qu'il était possible d'élargir leurs perspectives en activant les mécanismes existants consacrés spécifiquement au suivi de ces questions.

Je vous remercie une fois de plus, Madame la Présidente, ainsi que la Mission permanente de votre pays, de votre coopération et d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également mon frère Mohamed Al Hassan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, du rôle qu'il a joué dans l'amélioration des perspectives de coopération actuelles et dans la prise en compte des visions et des aspirations de nos deux pays frères, dans l'intérêt de nos relations bilatérales.

Avant de conclure, je voudrais remercier les représentantes et représentants du Mozambique, de la Suisse, de l'Équateur, du Japon et de Malte, étant donné qu'il s'agit peut-être de la dernière séance d'information à laquelle je participe durant leur mandat au Conseil de sécurité. Je les remercie chaleureusement de leur dévouement, de leur engagement et de leur sincérité dans l'accomplissement de la mission fondamentale du Conseil, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 30.